

## Maître de l'ouvrage :

SCCV ANDROMEDE  
10, chemin Fanny Mouta  
97412 BRAS-PANON

## Notice Descriptive

Conforme à l'arrêté du 10 mai 1968



## SAINT-PAUL REALISATION D'UN IMMEUBLE DE 19 HABITATIONS

# RESIDENCE LINASTE

Appartements N°1 à 19  
Places de stationnement N°1 au 23

### Maître de conception :



CK.ATELIER  
10, chemin Fanny Mouta  
97412 BRAS-PANON

### Maître d'exécution :



KHEOPS DEVELOPPEMENT  
10, chemin Fanny Mouta  
97412 BRAS-PANON

# SOMMAIRE

<b><u>1. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE.....</u></b>	<b><u>5</u></b>
1.1. INFRASTRUCTURE .....	5
1.2. MURS ET OSSATURE .....	5
1.3. PLANCHERS .....	6
1.4. CLOISONS DE DISTRIBUTION .....	6
1.5. ESCALIERS.....	6
1.6. CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION .....	6
1.7. CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS .....	7
1.8. TOITURES .....	7
<b><u>2. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS .....</u></b>	<b><u>8</u></b>
2.1. SOLS ET PLINTHES .....	8
2.2. REVETEMENTS MURAUX .....	9
2.3. PLAFONDS .....	9
2.4. MENUISERIES EXTERIEURES .....	9
2.5. FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS .....	9
2.6. MENUISERIES INTERIEURES .....	10
2.7. SERRURERIE ET GARDE CORPS .....	10
2.8. PEINTURES .....	10
2.9. EQUIPEMENTS INTERIEURS .....	12
2.10. LOCAUX COMMERCIAUX .....	15
<b><u>3. JARDINS PRIVATIFS .....</u></b>	<b><u>16</u></b>
3.1. PLANTATIONS .....	16
3.2. CLOTURES.....	16
<b><u>4. PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE.....</u></b>	<b><u>15</u></b>
4.1. HALL D'ENTREE DE L'IMMEUBLE .....	15
4.2. CIRCULATIONS DU REZ-DE-CHAUSSEE, COULOIRS ET HALLS D'ETAGE .....	16
4.3. CIRCULATIONS DU SOUS-SOL .....	16
4.4. CAGE D'ESCALIERS .....	17
4.5. LOCAUX COMMUNS .....	17
<b><u>5. EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE.....</u></b>	<b><u>17</u></b>
5.1. ASCENSEURS ET MONTE CHARGE .....	18
5.2. EAU CHAUDE .....	18
5.3. TELECOMMUNICATIONS.....	18
5.4. RECEPTION, STOCKAGE ET EVACUATION DES ORDURES MENAGERES .....	18
5.5. VENTILATION MECANIQUE DES LOCAUX .....	18
5.6. ALIMENTATION EN EAU .....	18
5.7. ALIMENTATION EN ELECTRICITE.....	19
<b><u>6. PARTIES COMMUNES EXTÉRIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS.....</u></b>	<b><u>19</u></b>

<b>6.1.</b>	<b>VOIRIE ET PARKING .....</b>	<b>19</b>
<b>6.2.</b>	<b>CIRCULATIONS DES PIETONS .....</b>	<b>19</b>
<b>6.3.</b>	<b>ESPACES VERTS.....</b>	<b>19</b>
<b>6.4.</b>	<b>AIRES DE JEUX .....</b>	<b>19</b>
<b>6.5.</b>	<b>ECLAIRAGE EXTERIEUR .....</b>	<b>19</b>
<b>6.6.</b>	<b>CLOTURES.....</b>	<b>20</b>
<b>6.7.</b>	<b>RESEAUX DIVERS .....</b>	<b>20</b>

# NOTICE DESCRIPTIVE

## OBJET

La présente notice a pour objet de décrire le projet « LINASTE », immeuble de 19 habitations à Saint-Paul, conformément l'article R 261-13, alinéa 3 du Code de la Construction et de l'Habitation.

**Le présent descriptif définit les travaux qui seront exécutés dans l'immeuble. Il est précisé que les indications portées sur la présente notice descriptive le sont sous réserves des dispositions suivantes :**

**\* Seront admises de plein droit toutes modifications de structure et d'agencement intérieur et extérieur (telles que déplacement de gaines techniques, soffite ou faux plafonds, etc. ...) ayant pour but de résoudre un problème technique, de compléter, ou de parfaire, soit l'effet architectural, soit l'harmonie de l'immeuble, et qui seraient apportées en cours de travaux par le constructeur, en accord avec l'Architecte. L'acquéreur devra être informé des modifications avant leur mise en œuvre; ces modifications ne devront pas être de qualité au moins équivalente.**

**\* Le Vendeur pourra être amené à modifier les prestations énumérées dans la présente notice et à les remplacer par des prestations globalement équivalentes dans le cas d'apparition d'un matériel nouveau, ou en cas de force majeure, ou de cause légitime, notamment :**

- Règle administrative contraignante;
- Règlement judiciaire, liquidation de biens, cessation d'activité d'une entreprise, ou d'un fournisseur, ou retard d'approvisionnement d'un matériau ;
- Qualité insuffisante du matériau prévu ou livré ;
- Et, plus généralement, si les impératifs techniques ou réglementaires le mettaient dans l'obligation de renoncer définitivement à telle disposition de prestation prévue.

**Le tout, à condition qu'il n'en résulte ni augmentation de prix, ni altération de qualité pour l'Acquéreur.**

**Le Promoteur aura la charge de toutes les démarches administratives, réception avec les concessionnaires, pose de toutes les installations nécessaires et mise en service des réseaux permettant la demande des abonnements dès le jour de la prise de possession des logements par l'acquéreur.**

# 1. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE

## 1.1. Infrastructure

### 1.1.1. Fouilles

Fouilles en rigoles pour assises et ancrages des semelles dans la couche porteuse (« bon sol » retenu par le géotechnicien).  
Chargement sur camion et évacuation des déblais en décharge privée et compris frais éventuel de décharge.

### 1.1.2. Fondations

Selon les résultats de la campagne de reconnaissance des sols, les fondations en béton armé consisteront en semelles superficielles filantes ou semelles isolées.

Les niveaux d'assises des semelles seront définis par les études géotechniques, structures et VRD.

Le béton armé pour semelles et fondations spéciales suivant étude béton armé.

Un coffrage ordinaire au-dessus des gros bétons des semelles de fondations.

Les armatures façonnées, montées et mises en place pour semelles. Détail des armatures suivant étude béton armé.

Reprise des déblais provenant des fondations, manutention, remblaiement contre semelles et nivellement.

### 1.1.3. Plancher bas

Il sera constitué par un dallage sur terre plein compte tenu de la qualité du sol support après terrassement. Une couche de forme sera mise en œuvre. Sa définition recevra l'accord du bureau de contrôle.

## 1.2. Murs et Ossature

### 1.2.1. Murs du sous-sol

#### 1.2.1.1. Périphériques

En béton armé brut de parement, épaisseur suivant calculs du Bureau d'Etude Béton.

#### 1.2.1.2. De refends

Mur en béton armé, épaisseur suivant les calculs du bureau d'étude béton. Avis du bureau de contrôle technique et normes d'isolation phonique.

### 1.2.2. Murs de façades

Les murs de façades seront en béton armé, épaisseur suivant calculs du Bureau d'Etude béton.

Pour les murs en béton armé, les revêtements extérieurs seront en enduit ou peinture et les bardages de type Canexel, les teintes seront au choix de l'architecte sur les surfaces courantes.

La peinture de type pliolithe se fera sur les éléments ponctuels tels que rives, poteaux, bandeaux.

Les doublages intérieurs seront en plaque de plâtre.

### 1.2.3. Murs pignons

Les murs pignons seront réalisés en béton armé, épaisseur suivant calculs du Bureau d'Etude béton.

Les murs seront revêtus d'un enduit monocouche de finition lissé suivant les exigences du Permis de Construire.

Coloris à définir en phase chantier.

### 1.2.4. Murs mitoyens

Mur en béton armé, épaisseur suivant calculs du Bureau d'Etude béton.

Coloris à définir en phase chantier.

### 1.2.5. Murs extérieurs divers

Les murs extérieurs divers seront de même nature que les murs de façade en béton armé, épaisseur suivant calculs du Bureau d'Etude béton.

Coloris à définir en phase chantier.

### 1.2.6. Murs porteurs à l'intérieur des locaux (refends)

Les murs porteurs à l'intérieur des locaux seront suivant l'étude de structure, en béton armé et isolés si nécessaire conformément aux résultats de l'étude thermique et/ou acoustique.

Coloris à définir en phase chantier.

### **1.2.7. Murs ou cloisons séparatifs**

Les murs séparatifs entre logements, entre circulations communes et logements seront réalisés en béton armé, épaisseur suivant calculs du Bureau d'Etude béton. Dans le cas d'un mur séparatif entre logement et ascenseur, un complexe isolant acoustique sera à prévoir suivant études.

Les murs autres que ceux constitués par les voiles B.A entre logements contigus et entre logement et circulation commune seront constitués de cloisons type Placostil SAD à deux parements triples : - SAD 160 entre logement côté salle de bains (pose sur ossature métallique Placostil à montants doublés dos à dos implantés à 0,40 m d'entraxe).

Tous ces murs respecteront l'isolement acoustique réglementaire.

Les coloris seront à définir en phase chantier.

## **1.3. Planchers**

Les épaisseurs des éléments de structure seront déterminées par le bureau d'études d'exécution de structure et validées par le bureau de contrôle.

### **1.3.1. Planchers sur étage courant**

Les planchers d'étage courant seront constitués d'une dalle pleine au moyen de dalles de compression sur prédalle suivant avis contrôleur technique. Sa sous-face sera destinée à recevoir un enduit garnissant, et le dessus recevra les sols durs avec résilient phonique selon norme en vigueur. Leur épaisseur minimale de 18 cm est déterminée par l'étude de structure et respecte l'isolement acoustique réglementaire entre logement.

### **1.3.2. Planchers sous terrasse**

Les planchers sous terrasse seront constitués d'une dalle pleine au moyen de dalles de compression sur prédalle suivant avis contrôleur technique.

Une isolation pourra être mise en œuvre conformément aux résultats de l'étude thermique pour les planchers situés sur des locaux habitables.

### **1.3.3. Planchers sur locaux sous-sol, fermés ou ouverts**

Les planchers sur locaux seront constitués d'une dalle pleine au moyen de dalles de compression sur prédalle suivant avis contrôleur technique.

## **1.4. Cloisons de distribution**

### **1.4.1. Entre pièces principales**

Les cloisons de distribution seront de type plaque de plâtre 2 BA 13, 72/48 sur ossature métallique avec traitement des joints (bandes et enduits).

Isolation acoustique R=36 db (A) par laine de roche ou similaire.

### **1.4.2. Entre pièces principales et pièces de service**

De même nature que celles entre pièces principales, les cloisons sèches en plaques de plâtre 72/48 seront posées sur une ossature métallique avec traitement des joints (bandes et enduits), type Placostil ou similaire.

Isolation acoustique R=36 db (A) par laine de roche ou similaire.

Les cloisons seront protégées de l'humidité en pied et seront en plaque de plâtre hydrofuge selon les nécessités techniques.

## **1.5. Escaliers**

### **1.5.1. Escalier commun**

Escalier en béton armé préfabriqué situé dans le hall d'entrée, desservant les divers niveaux seront réalisés suivant les plans architectes.

## **1.6. Conduits de fumée et de ventilation**

### **1.6.1. Conduits de désenfumage des parkings de l'immeuble**

Ventilation haute et basse réglementaire pour le sous-sol par conduits maçonnés ou préfabriqués de désenfumage par ventilation naturelle.

### **1.6.2. Conduits de désenfumage des circulations palières**

Il sera prévu dans la hauteur du bâtiment un désenfumage par lanterneau commandé par des détecteurs de fumée pour les paliers d'étage, conformément aux dispositions de la réglementation incendie.

## **1.7. Chutes et grosses canalisations**

### **1.7.1. Chutes d'eaux pluviales**

Les chutes d'eaux pluviales situées à l'extérieure en façade, seront en aluminium laqué mouluré, ou en PVC pour les sections supérieures à Ø 100.

Les eaux des terrasses seront évacuées par des siphons de sol et/ou pissettes suivant plan de l'architecte.

### **1.7.2. Chute d'eaux usées**

Les chutes d'eau usées seront en PVC rigide, situées en gaine technique des logements. Elles recevront les branchements d'évacuation des appareils sanitaires et seront raccordées au réseau eaux usées-eaux vannes.

### **1.7.3. Canalisations en sous-sol**

Les canalisations en sous-sol seront en PVC rigide. Elles chemineront en apparent pour être raccordées au réseau extérieur.

### **1.7.4. Branchements aux réseaux publics**

Les canalisations PVC des eaux usées, des eaux vannes, des eaux pluviales et des AEP seront raccordées aux réseaux publics.

## **1.8. Toitures**

### **1.8.1. Charpente, couverture et accessoires**

#### Charpente

Sections suivant études ingénieur structures.

Fourniture et mise en œuvre d'une charpente métallique avec des profilés du commerce IPE galvanisé à chaud et des pannes C.

Les travaux devront être exécutés dans les conditions telles que les ouvrages présentent toutes les qualités de stabilité et de durée conformes à l'art de bâtir.

L'ensemble compris pose, coupes, ajustage, manutention, levage, fixation et toutes suggestions.

#### Couverture

Couverture en tôle ondulée type acier galvanisée nervurée pré-laquées 75/100° deux faces (pente de couverture de 25 % mini) y compris tous détails et sujétions d'étanchéité. Coloris gris typhon.

Fixations en sommets d'onde suivant DTU.

#### Ferrures - Sabots

Fourniture et mise en œuvre, façonnage de boîtes métalliques, sabots métalliques, étriers, platines, ancrages pour fixations, éléments galvanisés.

Toutes suggestions de pose et mise en œuvre, pour toutes sections confondues.

#### Scellement, fixation de pannes

Prévus pour tous scellements confondus.

Tire-fond sur murs béton, formes d'assemblages, ancrages, étriers, platines, éléments galvanisés.

#### Planches de rives

Fourniture et mise en œuvre de planches de rives, bandes d'égout en bois haute durabilité classe 4.

Compris toutes coupes, chutes, découpes, fixations par clouterie galvanisée.

#### Gouttière

En aluminium laqué.

#### Plafond sous toiture

Placoplatre sur ossature métallique, isolés par incorporation de laine de roche ou similaire pour l'intérieur.  
CTBX ou équivalent sur ossature métallique sous la terrasse.

### **1.8.2. Toiture terrasse**

Les toitures terrasses seront constituées d'une dalle pleine au moyen de dalles de compression sur prédalle, épaisseur suivant calculs du Bureau d'Etudes Béton.

Finition dalle sur plot ou carrelés (en fonction des contraintes techniques) pour les logements, auto protégée pour le reste.

### **1.8.3. Etanchéité et accessoires**

#### Etanchéité

Fourniture et pose d'un complexe d'étanchéité de type bicouche élastomère auto protégé, posé en indépendance, conforme avis technique et de performance F5 I5 T4.

Comprenant à partir du support :

- Voile de verre 100 g/m<sup>2</sup> ;
  - Chape élastomère avec armature polyester 180 g/m<sup>2</sup>, soudée au joints ;
  - Chape élastomère avec armature voile de verre 50 g/m<sup>2</sup>, soudée en plein.
- Si nécessaire, pose d'une étanchéité liquide suivant avis du bureau de contrôle.

#### Balcons-Terrasses accessibles

Etanchéité élastomère au-dessus des parties habitables et protection par carrelage ou dalle sur plot.  
Le produit aura un avis technique étendu au DOM et ayant fait ses preuves en climat tropical humide.

#### Relevés

Fourniture et mise en œuvre de relevés comprenant :

- Enduit d'imprégnation à froid ;
- Equerre de renfort de développé 0,25 m ;
- Chape élastomérique avec autoprotection par feuille aluminium ;
- Bandes de serrage en sommet de relevés.

Relevés d'étanchéité et protection des relevés correspondants, suivant destination des terrasses.

### **1.8.4. Souches de ventilations et conduits divers**

Les souches de ventilation seront réalisées en maçonnerie, suivant les plans de l'architecte.

Les sorties se feront en toiture, pour les ventilations primaires, les conduits et les réseaux.

## **2. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS**

### **2.1. Sols et plinthes**

A chaque changement de nature de revêtement de sol, il sera posé un profilé d'arrêt ou une barre de seuil compensée ou non.

#### **2.1.1. Sols et plinthes des pièces principales**

Le séjour, les chambres et les placards attenants, et les dégagements seront revêtus d'un carrelage grès émaillé, format 45 x 45 cm ou 30 x 60 cm, avec un classement UPEC : U2S P2 E1 C0.

Les plinthes périphériques seront de même nature, en grès émaillé assorties.

Mode de pose : scellé sur chape.

#### **2.1.2. Sols et plinthes des pièces de service**

Les WC, les salles de bains, les salles d'eau et la cuisine seront revêtus d'un carrelage grès cérame, format 45 x 45 cm ou 30 x 60 cm, antidérapant, avec un classement UPEC : U2s P2 E2 C1.

Les plinthes périphériques seront de même nature, grès émaillé assorties.

Mode de pose : scellé sur chape.

Les salles de bains et les salles d'eau feront l'objet d'harmonies et de calepinages prédéfinis par le Maître d'ouvrage.

#### **2.1.3. Sols et plinthes des entrées et dégagements**

Voir article 2.1.1.

#### **2.1.4. Sols et plinthes des balcons et des terrasses**

Les sols des balcons et terrasses seront en béton. Ceux-ci recevront le revêtement complémentaire ci-dessous décrit, pour assurer l'accessibilité handicapés suivant la norme en vigueur :

- Carrelage grès émaillé antidérapant ;
- Classement UPEC : U3 P3 E3 C2 ;
- Plinthes périphériques de même nature, grès émaillé assorties ;
- Mode de pose : scellé sur chape ou collé selon nécessité.

### **2.2. Revêtements muraux**

#### **2.2.1. Revêtements muraux des pièces de services**

Pour les salles de bains et les salles d'eau, il sera proposé de la faïence murale uni en pose verticale à hauteur de 2,00 m au droit du receveur de douche (y compris socle de receveur de douche) ainsi qu'au pourtour du lavabo, selon calepinage et harmonies prédéfinies par le Maître d'Ouvrage.

Les joints seront réalisés au ciment.

Les salles de bains et les salles d'eau feront l'objet d'harmonies et de calepinages définis par le Maître d'Ouvrage.

Dans les cuisines, il sera posé de la faïence murale uni au dessus du plan de travail et de l'évier sur une hauteur de 0,60 m.

Les joints seront réalisés au ciment.

Pose en lignes avec joints de 5 m/m

Mise en œuvre à double encollage aux mortiers collés de résine de synthèse.

#### **2.2.2. Revêtements muraux dans les autres pièces**

Les revêtements muraux des autres pièces sont décrits au chapitre 2.8 : peinture.

### **2.3. Plafonds**

#### **2.3.1. Plafonds des pièces intérieures**

Pour les logements sous toiture Faux plafond BA 13, suspendus ou rampants y compris isolation thermique, Dalles béton armés pour les autres logements.

Les joints seront enduits et lissés - Aspect de surface lisse.

#### **2.3.2. Sous face des balcons**

La finition est décrite au chapitre 2.8.1.4

### **2.4. Menuiseries extérieures**

#### **2.4.1. Menuiseries extérieures des pièces principales**

Les fenêtres seront en aluminium, ouvrant coulissant ou ouvrant à la française à 1, 2 ou 3 vantaux, avec ou sans partie fixe, suivant plans architecte.

Les châssis vitrés, ouvrant à la française ou coulissants à 1, 2 ou 3 vantaux, seront en aluminium laqué (couleur suivant plan architecte).

Les châssis seront équipés de double vitrage isolant assurant les isolements acoustiques et thermiques réglementaires. Dimensions suivant plans de l'architecte.

Verre conforme aux prescriptions de la norme NF 78.303. Leur épaisseur sera fonction de leur dimension pour pouvoir résister au vent cyclonique 210 km/h.

Classement minimum A3E3VE

Vitrage en verre simple clair ; verre feuilleté sécurité 44.2 pour les ouvrants non protégés – épaisseur suivant note de calcul.

Quincaillerie des fenêtres : 3 paumelles, fermeture par crémone encastrée 3 points, entrebâilleur, butée murale.

#### **2.4.2. Menuiseries extérieures des pièces de services**

Jalousies aluminium laquées vitrées.

Vitrage de sécurité ou feuilleté, vitrage clair ou translucide pour sanitaires en fonction de leur localisation.

Dimension suivant plans architecte.

### **2.5. Fermetures extérieures et occultations**

### **2.5.1. Pièces principales**

Les fenêtres des pièces principales seront équipées de volets persiennés à projection conformément au permis de construire.

Les portes fenêtres à 2 vantaux et les baies à 3 vantaux des pièces principales à partir du R+1, selon plan architecte.

Ferrage du cadre en acier galvanisé, remplissage en lames en bois.

Fermeture par crémone 3 points antieffraction en acier galvanisé.

### **2.5.2. Pièces de services**

Toutes les jalousies des pièces de service seront équipées de système anti intrusion.

## **2.6. Menuiseries intérieures**

### **2.6.1. Huisseries et bâtis**

Les huisseries de portes intérieures des logements seront métalliques et à peindre. La Peinture sera satinée de couleur au choix de l'architecte.

### **2.6.2. Portes intérieures**

Les portes intérieures seront post formées, largeur suivant plan architecte, pré-peintes à âme alvéolaire, à un vantail avec serrure. Elles seront équipées d'une béquille sur plaque de propreté en aluminium avec condamnation à verrou pour toutes les pièces.

Revêtement deux faces Isogil pré-peint de 40 mm d'épaisseur, rives droites.

Ferrage par paumelles pour huisseries métal acier galvanisé bague laiton.

Butoir de porte en caoutchouc pour toutes les portes.

### **2.6.3. Impostes en menuiserie**

Les impostes seront réalisées en plaque de plâtre ou béton armé selon localisation.

### **2.6.4. Portes palières**

Les portes d'entrée seront, du type bloc antieffraction, en bois plein de type Malerba avec serrure 3 points d'ancrage. Parement extérieur et intérieur seront lisses.

Bloc-porte pré-peint à âme pleine à 1 vantail avec parements en tôle.

Porte à recouvrement à âme pleine composite et isolante et coupe-feu composée de 2 plaques de tôle galvanisée pré-peinte d'épaisseur 75/100<sup>ème</sup>, reliés par un cadre en bois exotique assurant la rupture du pont thermique – Epaisseur 52 mm

Seuil au suisse en inox anti dérapant.

Ferrage par paumelles réglables dans 3 directions pour huisserie métallique en acier galvanisé

Serrure de sûreté automatique à 3 points latéraux et anti effraction.

Elles seront équipées d'un ensemble de béquille double et garniture sur plaque 6310.

Isolation phonique de 40dB (A) avec la circulation commune.

Nb de clés : 3.

### **2.6.5. Portes de placards**

Aménagement des placards avec penderie et rangement. La façade du placard présent dans le logement sera constituée française si la largeur est inférieure 0,80 m) en de 10 mm

décor à définir en phase chantier et profil acier.

Localisation : selon plan architecte

## **2.7. Serrurerie et garde-corps**

Suivant les plans de façades, les garde-corps et les lisses (barres d'appui) seront, en métal

. Ils pourront recevoir un remplissage en verre, métal ou autre matériaux conformément au permis de construire. L'ensemble béton ou en tableau.

## **2.8. Peintures**

### **2.8.1. Peintures extérieures et vernis**

### **2.8.1.1. Sur menuiseries**

#### Peinture sur métal

Préparation du support : Brossage à la brosse métallique ou piquage et meulage des points de rouille.

Traitement des points de rouille avec diluant AO2.

Peinture glycérophtalique sur métaux extérieurs.

Impression des ouvrages par une sous couche anti rouille.

Deux couches de peintures glycérophtaliques, finition mat satin.

### **2.8.1.2. Sur fermetures et protections**

#### Peinture sur métal

Préparation du support : Brossage à la brosse métallique ou piquage et meulage des points de rouille.

Traitement des points de rouille avec diluant AO2.

Peinture glycéro sur métaux extérieurs.

Impression des ouvrages par une sous couche anti rouille.

Deux couches de peintures glycérophtaliques, finition mat satin.

#### Acier galvanisé

Après dégraissage des surfaces galvanisées, application d'un lithoforme à l'aide d'un pinceau

On dépose ensuite 80 g/m<sup>2</sup> d'un primaire bi-composant d'accrochage à la brosse.

### **2.8.1.3. Sur serrurerie**

Voir de 2.7.1.

Peinture glycérophtalique satinée.

### **2.8.1.4. Sur enduits, habillages en bois, murs, plafonds des balcons et rive de balcons**

#### Supports maçonnerie

Les parties en maçonnerie non enduites ou non revêtues recevront un ragréage vertical pelliculaire en pâte pour la préparation et le rattrapage de la planimétrie.

Réparation des divers éclats.

Elimination de la rouille par brossage et traitement des fers par une protection.

Rebouchage et reconstitution des volumes de béton par mortier hydraulique de réparation sans retrait.

Fissures traitées par des pontages de textiles non tissés noyés dans la couche intermédiaire du produit de peinture d'imperméabilisation.

Imperméabilisation 10/10<sup>ème</sup>, 20/10<sup>ème</sup>, une peinture extérieure type pliolithe, de teinte au choix de l'architecte sauf sur les seuils et appuis des ouvertures extérieures.

Les sous faces des balcons recevront en finition une peinture type pliolithe, de teinte au choix de l'architecte.

## **2.8.2. Peintures intérieures**

### **2.8.2.1. Sur menuiseries**

#### Menuiseries bois intérieures

Préparation des supports : Enlèvement des étiquettes, traces de plâtres, enduits. Ponçage à sec au papier de verre, dépoussiérage, époussetage. Surfaces prêtes à peindre.

Sur menuiseries bois (hors portes intérieures) et huisseries métalliques de toutes les pièces de peinture blanche finition satinée.

#### Métal ferreux

Préparation des supports : Brossage à la brosse métallique ou piquage et meulage des points de rouille. Traitement des points de rouille avec Diluant AO2.

#### Acier galvanisé

Préparation des supports : après dégraissage des surfaces galvanisées, application d'un lithoforme à l'aide d'un pinceau. On dépose ensuite 80 g/m<sup>2</sup> d'un primaire bi-composant d'accrochage à la brosse.

Choix de couleurs à définir pendant la phase chantier. Peinture glycérophtalique satinée.

### **2.8.2.2. Sur murs**

#### Voiles maçonnés

Préparation des supports : Préparation et rattrapage de la planimétrie ainsi que le débullage se feront par l'application d'un enduit de ragréage vertical pelliculaire en pâte.

Il sera appliqué deux couches de peinture blanche finition satinés.

#### Cloisons en plâtre

Préparation des supports : Brossage, dépoussiérage et époussetage.

Application d'une couche de peinture à base de résine acrylique en phase solvant présentant une excellente résistance à la saponification, et formant une sous-couche pénétrante pour application de peintures de finition.

#### Sur les murs des pièces humides (zones hors faïences) :

2 couches de peinture glycérophthalique satinée de couleur blanche après préparation des fonds.

#### Sur les murs des pièces sèches

2 couches de peinture vinylique mate de couleur blanche après préparation des fonds.

### **2.8.2.3. Sur Plafonds**

#### Plafonds en prédalles

Brossage, dépoussiérage, élimination des traces d'huile et de laitance et humidification. Les joints seront bouchés et remplis à refus au mortier base plâtre thixotrope à retrait compensé enduit de peinture.

#### Plafonds en éléments de plâtre

Brossage, dépoussiérage et époussetage.

Application d'une couche de peinture à base de résine acrylique en phase solvant présentant une excellente résistance à la saponification, et formant une sous-couche pénétrante pour application de peintures de finition.

Application d'une couche primaire équivalente à 200 g/m<sup>2</sup>.

Deux couches de peinture acrylique à dispersion aqueuse équivalent à 200 g/m<sup>2</sup>, finition mate dans les pièces sèches ou deux couches de peinture acrylique à dispersion aqueuse équivalent à 200 g/m<sup>2</sup>, lessivable, finition satinée dans les pièces humides.

Choix de couleurs à définir pendant la phase chantier.

### **2.8.2.4. Sur canalisations, tuyauteries, chutes**

#### Canalisation en PVC

Ponçage au papier de verre fin.

Sous-couche en peinture diluée à 5 % au White Spirit.

2 couches de peinture glycérophthalique blanche satinée à 150 g/m<sup>2</sup>/ couche.

#### Canalisation en cuivre

Révision éventuelle de la couche primaire.

2 couches de peinture glycérophthalique blanche satinée à 150 g/m<sup>2</sup>/ couche.

## **2.9. Equipements intérieurs**

### **2.9.1. Equipements ménagers**

#### **2.9.1.1. Blocs éviers, robinetterie**

Suivant plans architectes, les cuisines seront équipées d'un meuble en mélaminé (bas et haut) comprenant un plan de travail en mélaminé, démontable, sous face de cuve isophonique, pour raccordement lave-vaisselle.

Une plaque vitro céramique 4 feux, une hotte aspirante, un emplacement pour réfrigérateur et emplacement bas pour four.

#### **2.9.1.2. Appareils et mobilier**

Evier en inox 18/10, avec 1 ou 2 bacs avec égouttoir selon plan architecte, sur un ensemble de rangement. Robinetterie sera chromée du type mitigeur EF-EC.

### **2.9.2. Equipements sanitaires et plomberie**

#### **2.9.2.1. Distribution d'eau froide**

L'alimentation générale s'effectuera par colonne montante en tube PVC pression, depuis le compteur placé dans la gaine eau commune, par canalisation encastrée.

Vanne d'arrêt à manette ¼ tour, dans une pièce accessible au PMR.

Distribution par canalisation encastrée sur tous les appareils sanitaires

Coffrage d'habillage de conduites de toute nature en ossature acier galvanisé et doubles plaques de plâtre parement BA 13 – CF ¼ h – Compris isolant phonique : laine de roche épaisseur 45 mm ou équivalent.

#### **2.9.2.2. Production et distribution d'eau chaude individuelle**

La production et la distribution d'eau chaude individuelle seront réalisées par ballon d'eau chaude individuel électrique et solaire. Capacité 150 à litres pour les 2 pièces, 200 litres pour les 3 pièces, 250 litres pour les 4 pièces.

Les alimentations intérieures des logements sont en cuivre ou en polyéthylène réticulé (PER,) encastrées sous carrelage et en apparent dans les pièces humides verticalement.

#### **2.9.2.3. Evacuations**

Les réseaux EU et EV seront séparatifs jusqu'aux regards. Canalisation en PVC M1 isolée, raccordées aux chutes collectives.

#### **2.9.2.4. Branchements en attente**

Pour un lave-linge : 1 arrivée d'eau froide et 1 évacuation.

Pour un lave-vaisselle : 1 arrivée d'eau froide et 1 évacuation.

Positionnement selon plan et pouvant être modifié sous réserve de contrainte technique.

#### **2.9.2.5. Appareils sanitaires**

Tous les appareillages seront de couleur blanche et de série NF.

Les salles de bains seront équipées selon les plans :

- WC cuvette au sol, en porcelaine vitrifiée, avec chasse directe et abattant rigide, réservoir de chasse d'eau à double débit (modèle à économie d'eau), pipe d'évacuation, robinet d'arrêt EF ;
- Meuble lavabo 60 x 45, robinetterie mitigeur à bec mobile EC-EF, bonde à clapet, siphon PVC ;

Le Maître d'Ouvrage se laisse la possibilité de modifier le concept des SDB en mode industrialisé avec des matériaux et équipements équivalents.

#### **2.9.2.6. Robinetterie**

Robinetterie : Mitigeur EC-EF pour les lavabos, évier, douche.

#### **2.9.2.7. Accessoires divers**

Miroirs au-dessus des meubles lavabos dans les salles de bain.

### **2.9.3. Equipements électriques**

#### **2.9.3.1. Type d'installation**

L'installation électrique sera du type encastré, avec pour origine le tableau d'abonné équipé d'un disjoncteur général, des coupe-circuits affectés et du comptage. L'ensemble sera positionné dans une gaine technique (GTL) fermée dans l'entrée ou à proximité immédiate.

#### **2.9.3.2. Puissance à desservir**

La puissance à fournir sera de 6 à 12 KW, selon le type de logement en courant monophasé. Conforme à la norme NF C15-100.

#### **2.9.3.3. Equipement de chaque pièce**

L'appareillage sera de type CELIANE blanc de chez LEGRAND ou équivalent, quantitatif selon normes PROMOTELEC.

Tous les circuits seront reliés à la prise de terre. Toutes les prises de courant seront à éclisses.

Les points d'éclairage en plafond et en applique seront équipés de dispositifs de connexion de luminaires.

#### Séjour :

- 4 prises de courant 2P+T 10/16 A minimum dont 1 à proximité de la prise TV/FM et téléphone ;
- 1 prise TV avec antenne parabolique et hertzienne ;
- 1 RJ 45 + prise téléphone ;

- 1 ou 2 plafonniers commandé VV ;
- 1 attente pour brasseurs d'air, avec arrivée de l'alimentation encastrée ;
- 1 attente fibre optique

#### Cuisine :

- 1 point lumineux centré posé en applique commandé en simple allumage ;
- 1 foyer lumineux au plafond ;
- 6 prises 2 x 10/16 A+T dont 4 sur le plan de travail non situées au-dessus de l'évier ou appareils de cuisson ;
- 1 prises 16 A+T spécialisés linge ou lave-vaisselle ;
- 1 prise haute pour la hotte ;
- 1 prise basse 16 A+T pour four ;
- 1 alimentation 32 A+T plaque de cuisson ;
- 1 attente 2x20 A+T pour alimentation de la résistance électrique d'appoint du chauffe-eau.

#### Chambre :

- 1 plafonnier commandé par SA ;
- 3 prises de courant 2 P+T 10/16 A minimum ;
- 1 prise TV avec antenne parabolique et hertzienne ;
- 1 prise RJ 45 + prise téléphone ;
- 1 ventilateur.

#### Salle de bains :

- Réglette classe II avec prise rasoir et source lumineuse commandée par interrupteur indépendant ;
- 1 prises 2P+T de 10/16 A ;
- 1 éclairage par plafonnier.

#### Entrée :

- 1 bouton poussoir lumineux avec porte étiquette pour inscription du nom, agissant sur une sonnerie à tonalité musicale à l'extérieur ;
- 1 point lumineux centré commandé en simple allumage ou en va et vient ;
- 1 prise électrique simple 16 A.

#### Dégagement :

- 1 point lumineux centré commandé en simple allumage ou en va et vient ;
- 1 prise 10/16 A+T à l'entrée.

#### Terrasse/balcon:

- Eclairage par hublot étanche à douille baïonnette commandée par interrupteur SA étanche ;
- 1 prise de courant étanche 2P+T de 10/16 A dont une pour le lave linge ;
- 1 alimentation pour résistance ECS.

#### **2.9.3.4. Sonnerie de porte palière**

Sonnerie intégrée au tableau d'abonné avec bouton poussoir au droit de la porte palière.

#### **2.9.4. Ventilations**

La ventilation des pièces non aérées naturellement s'effectuera au moyen de VMC (Ventilation Mécanique Contrôlée) simple flux.

Les bouches d'extraction seront disposées dans les pièces humides (salle de bain, cuisine).

Les prises d'air frais disposées dans la pièce principale s'effectueront en partie haute des menuiseries extérieures.

Bouches de ventilation sur pièces de service

#### **2.9.5. Equipement intérieur des placards**

L'aménagement des placards seront conforme aux plans, ils seront équipés d'une tablette chapelière + tringle de type SOGAL ou équivalent.

#### **2.9.6. Equipements de télécommunication**

##### **2.9.6.1. Radio TV Satellite**

LA résidence sera équipée d'une installation permettant de recevoir l'ensemble des chaînes de la TNT non cryptées. Il sera prévu deux prises TV/FM dans toutes les chambres des logements (une dans le séjour et une dans la chambre principale).

#### **2.9.6.2. Téléphone**

La résidence sera raccordée au réseau France Telecom.

Les fourreaux pour la fibre optique seront en attente pour un raccordement ultérieur.

L'ensemble des prises RJ45 des logements défini à l'article 2.9.3.3 seront raccordées à un coffret de communication situé dans la gaine technique des logements.

Il sera prévu un joncteur France Télécom dans la pièce principale (conforme à la réglementation NFC 15100 et à la réglementation handicapé).

#### **2.9.6.3. Commande d'ouverture de la porte principale d'entrée de l'immeuble**

Portillon piéton.

Installation permettant le déverrouillage de l'accès par vidéophone.

##### Contrôle d'accès VIGIK

Clavier à code encastré au droit du portillon piéton de l'entrée et avec dispositifs sonores et visuels, boucle magnétique : Touche repérable au toucher, indication visuelle de l'ouverture de la porte, signal sonore à chaque impulsion, indication visuelle d'un code erroné, lecteur de badge, canon pour concessionnaires.

### **3. JARDINS PRIVATIFS**

#### **3.1. Plantations**

Des haies formeront des séparatifs de jardins privés, implantés suivant plans architectes.

Les parcelles seront engazonnées ou plantées. Si nécessaire des regards de visite seront mis en place dans les parties engazonnées pour les interventions futures.

#### **3.2. Clôtures**

##### **3.2.1. Sur rue**

Mur bahut suivant plan architecte.

##### **3.2.2. Avec les propriétés voisines**

Suivant plan architecte.

### **4. PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE**

#### **4.1. Entrée de l'immeuble**

##### **4.1.1. Sol**

Conformément au projet de l'architecte, le sol du hall d'entrée sera revêtu d'un carrelage grès cérame lisse de ton mat 45x45 cm ou 30x60 cm, qualité U4 P3 E3 C2 avec plinthes assorties et d'un tapis encastré.

##### **4.1.2. Parois**

Les murs seront revêtus d'une peinture pliolithe avec finition lisse.

Choix de couleurs à définir pendant la phase chantier

##### **4.1.3. Eléments de décoration**

Corbeille à papier en aluminium thermolaquée sera disposée dans l'entrée.

##### **4.1.4. Porte d'accès et système de fermeture, appel des occupants de l'immeuble**

L'ossature des portes est en aluminium ou en acier thermolaqué, avec vitrage anti-effraction de type STADIP SP 10 et ferme porte.

Condammation par ventouse électrique.  
Accès de l'extérieur, ouverture par digicode et pass vigik.

#### **4.1.5. Boîtes aux lettres et à paquets**

Les boîtes aux lettres collectives positionnées à l'entrée de la résidence sont encastrées ou posées en applique suivant plan, métalliques avec portillons anti vandalisme, traitées anticorrosion et thermolaquées.  
Choix de couleurs pendant la phase chantier.

#### **4.1.6. Tableau d'affichage**

Un tableau d'affichage d'immeuble avec vitre et fermeture à serrure de sécurité sur passe avec 3 clés.

#### **4.1.7. Equipement électrique**

Il sera prévu un point lumineux en plafond – luminaire anti vandalisme équipés de lampes à incandescence à vis, commandé par minuterie et bouton poussoir lumineux, asservi à une minuterie avec préavis d'extinction.  
Une prise de courant 16A+T sera placée dans la gaine technique palière sur la ligne des services généraux.

### **4.2. Circulations du rez-de-chaussée, couloirs et halls d'étage**

#### **4.2.1. Sol**

Au rez-de-chaussée, le sol sera en carrelage grès cérame lisse de ton mat, qualité U4 P3 E3 C2, avec plinthes assorties.  
Le sol des circulations des étages sera revêtu d'un carrelage scellé sur chape avec résilient phonique, coloris au choix de l'architecte, avec plinthes assorties.

#### **4.2.2. Murs**

Peinture pliolithe sur les murs avec finition lisse.  
Choix de couleurs à définir pendant la phase chantier.

#### **4.2.3. Plafonds**

Peinture pliolithe sur plafond des coursives couvertes et ouvertes avec finition lisse.  
Si nécessaire, conformément à la réglementation acoustique, il pourra être prévu partiellement un faux plafond acoustique.  
Choix des couleurs à définir pendant la phase chantier.

#### **4.2.4. Portes**

Les portes de circulations communes seront à âme pleine de finition peinte et de degré coupe-feu conforme à la législation.  
Les portes des gaines techniques seront réalisées en panneaux de particules, finition par peinture.

#### **4.2.5. Equipement électrique**

1 prise de courant 16 A+T sera placée dans la gaine technique palière de tous les niveaux, sur le circuit des services généraux.  
L'éclairage sera assuré par un point lumineux en plafond – luminaire anti vandalisme équipés de lampes à incandescence à vis, commandé par minuterie et bouton poussoir lumineux, asservi à une minuterie avec préavis d'extinction.

### **4.3. Circulations du parking**

Les circulations décrites dans ce chapitre, sont uniquement les circulations piétonnes d'accès, tels que sas et couloirs, (à l'exception des sols décrits au chapitres 4.1 et 4.2).

#### **4.3.1. Sol**

Les sols des circulations seront en dallage en béton armé.

#### **4.3.2. Murs**

Les murs des circulations seront en béton brut de parement.

#### **4.3.3. Plafonds**

Les plafonds seront en béton brut.

#### **4.3.4. Portes d'accès**

Les portes d'accès des sas et des locaux techniques seront à âme pleine, peintes, de degré coupe-feu ou pare flamme conforme à la législation, avec ferme porte.

#### **4.3.5. Rampe d'accès pour véhicules**

La rampe d'accès sera réalisée en béton balayé ou strié.

#### **4.3.6. Equipement électrique**

L'éclairage sera assuré par plafonniers fluorescents de type MAZDA PARK CHOC ou similaire, commandé par détecteur de présence ou minuterie, éclairage de sécurité selon réglementation.

### **4.4. Cage d'escaliers**

#### **4.4.1. Sols des paliers**

Les paliers d'escaliers auront un revêtement de sol en carrelage grès cérame U4 P3 E3 C2 minimum et plinthes de même nature.

#### **4.4.2. Murs**

Structure en béton armé.

Les murs seront revêtus d'une peinture pliolithe.

Choix de couleurs à définir pendant la phase chantier.

#### **4.4.3. Plafonds**

Structure en béton armé.

En plafond de palier, il sera appliqué une peinture pliolithe.

Choix de couleurs à définir pendant la phase chantier.

#### **4.4.4. Eclairage**

Luminaire anti vandalisme équipé de lampes à incandescence à vis, commandé par minuterie et bouton poussoir lumineux ou par détecteur de mouvement. Le nombre et les caractéristiques des appareils d'éclairage devront permettre d'obtenir 150 lux en tout point des circulations verticales et 100 lux en tout point des circulations horizontales.

### **4.5. Locaux communs**

#### **4.5.1. Local poubelle**

Un local est prévu en parties communes pour le stockage des ordures ménagères.

#### Murs et plafond

Peinture lessivable et de finition lisse sur les murs restants et plafonds.

Mur périphériques revêtu de carrelage sur une hauteur de 1,60 m.

Choix de couleurs à définir pendant la phase chantier.

#### Sol

Sol avec forme de pente vers siphon de sol - Carrelage grès cérame non glissant et adapté à l'entretien U4 P3 E3 C2.

Ventilation haute et basse par grille de ventilation métallique, selon réglementation en vigueur.

Robinet d'eau de puisage intérieur avec tête à clé.

Eclairage : Luminaire de classe IP 44 (9), sur minuterie et commandé par bouton poussoirs lumineux

## **5. EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE**

## **5.1. Ascenseurs**

Ascenseur électrique de 630 kg de marque THYSSENKRUPP ou équivalent, vitesse 1 m/s type « machinerie en gaine ».  
L'ascenseur desservira tous les étages et le sous-sol.

Les parois de la cabine recevront un revêtement stratifié et un miroir. Le plafond suspendu recevra un éclairage intégré.  
Une liaison téléphonique permanente sera installée entre la cabine et la société de maintenance.

## **5.2. Eau chaude**

### **5.2.1.1. Production de d'eau chaude**

L'énergie utilisée en priorité sera l'énergie solaire, via une installation de capteurs solaires implantés en toiture du bâtiment.

### **5.2.1.2. Réservoirs**

L'énergie solaire sera stockée dans des ballons d'eau chaude électro-solaire individuels avec une capacité variant suivant la typologie des appartements.

### **5.2.1.3. Comptage général**

Comptage général au niveau des gaines.

## **5.3. Télécommunications**

### **5.3.1. Téléphone**

La résidence sera raccordée au réseau France Télécom. L'ouverture de la ligne restera à la charge de l'acquéreur.

### **5.3.2. Antenne TV et radio**

Voir article 2.9.6.1.

## **5.4. Réception, stockage et évacuation des ordures ménagères**

Les ordures ménagères seront dans des containers roulants fournis par la commune et installés dans le local prévu à cet effet. Le cycle d'enlèvement et la surface de stockage seront déterminés par la commune.  
Il sera ventilé naturellement.

## **5.5. Ventilation mécanique des locaux**

Ventilation mécanique des locaux en option à voir suivant estimation phase ultérieure.

## **5.6. Alimentation en eau**

### **5.6.1. Comptages généraux**

Le compteur général sera situé dans l'immeuble. Distribution horizontale en PVC pression jusqu'en pied de gaine.  
Les tuyauteries seront calorifugées.

### **5.6.2. Surpresseurs, réducteurs et régulateurs de pression, traitement de l'eau**

L'installation d'alimentation en eau sera réalisée conformément aux exigences techniques et réglementaires.

### **5.6.3. Colonnes montantes**

La distribution des logements se fera par colonnes montantes collectives en PVC pression, situées dans les espaces intérieurs communs desservant les différents niveaux, dans des gaines à proximité des entrées d'appartements.  
Vanne d'isolement avec purge en pied de colonne. Toutes les traversées de plancher seront isolées par fourreaux résilients.

### **5.6.4. Branchements particuliers**

En gaine technique, il sera prévu un robinet de coupure générale par logement, ainsi qu'un manchon by-pass permettant la pose éventuelle de compteur individuels (non fournis) et dérivations encastrées.

## **5.7. Alimentation en électricité**

### **5.7.1. Comptages de services généraux**

Des comptages seront installés pour les services généraux au niveau des gaines techniques des communs, pour les ensembles suivants :

- Parties communes à rez-de-chaussée et en étage (1 compteur pour l'ensemble) ;
- Eclairage parkings, portes de parking et éclairage extérieur (1 compteur pour l'ensemble) ;
- Ascenseur ;

Le nombre de comptages pourra être sujet à variation en fonction des contraintes des concessionnaires ou des spécificités du projet.

### **5.7.2. Colonnes montantes**

Les colonnes montantes électriques seront situées en gaines palières dans les parties communes intérieures desservant les différents niveaux, dans des gaines à proximité des entrées d'appartements.

### **5.7.3. Branchements et comptages particuliers**

Les tableaux disjoncteurs et compteurs individuels seront installés dans les entrées des appartements selon demandes d'EDF.

Les lignes de téléport seront ramenées en parties communes pour permettre le relevé à distance des compteurs.

## **6. PARTIES COMMUNES EXTÉRIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS**

Les parties communes extérieures et les espaces verts en particulier seront réalisés selon l'étude de l'architecte.

### **6.1. Voiries et parking**

Sans objet accès depuis voie publique.

L'accès des véhicules particuliers se fera par la **Rue de la Caverne** pour l'accès au parking.

### **6.2. Circulations des piétons**

L'accès des piétons se fera par la **rue de la Caverne**. Chemin d'accès en dalle béton anti dérapant, largeur 1,20 m minimum, il sera conforme aux plans d'accessibilité de l'architecte.

### **6.3. Espaces verts**

#### **6.3.1. Plantations d'arbres, arbustes fleurs**

Les espaces verts seront réalisés conformément au plan d'aménagement de l'architecte.

#### **6.3.2. Engazonnement**

Les zones d'engazonnement seront réalisées selon le plan d'aménagement de l'architecte.

#### **6.3.3. Chemins de promenade**

Suivant plan de l'architecte.

### **6.4. Aires de jeux**

#### **6.4.1. Sols**

Engazonné.

#### **6.4.2. Equipements**

Toboggan, bac à sable ou autre selon choix de l'architecte.

### **6.5. Eclairage extérieur**

#### **6.5.1. Signalisation de l'entrée de l'immeuble**

Eclairage extérieur par hublots étanches anti-vandalisme commandés par horloge et inter crépusculaire. Le nombre et les caractéristiques devront permettre d'obtenir 100 lux en tout point du hall d'entrée.

#### **6.5.2. Eclairage des espaces verts, jeux et autres**

Eclairage le long de tout cheminement piéton, espaces verts et aires de jeux.

Luminaire anti vandalisme de classement IP 54 classe I, résistant aux UV avec source lumineuse fournie.

Allumage et extinction commandés par horloge.

Mâts de lampadaires en aluminium ou acier galvanisé à chaud.

Le nombre et les caractéristiques devront permettre d'obtenir 100 lux en tout point du cheminement.

### **6.6. Clôtures**

#### **6.6.1. Sur rue**

Mur bahut suivant plan architecte.

#### **6.6.2. Avec les propriétés voisines**

Réalisation d'un mur en maçonnerie, ou mur bahut suivant plan architecte.

### **6.7. Réseaux divers**

#### **6.7.1. Eau**

Raccordement sur le réseau public sur rue.

Canalisation P.E.H.D.

#### **6.7.2. Electricité**

Raccordement sur le réseau public sur rue.

Canalisation électrique sous fourreau depuis l'alimentation.

#### **6.7.3. Postes d'incendie, extincteurs**

Extincteurs suivant normes de sécurité incendie.

En sous-sol.

#### **6.7.4. Egouts**

Raccordement au réseau du concessionnaire.

PVC.

#### **6.7.5. Télécommunications**

Raccordement sur le réseau public sur rue.

Sous fourreaux.

#### **6.7.6. Evacuation des eaux de pluie et de ruissellement sur le terrain, espaces verts, chemins, aires, cours et jeux**

Evacuation des eaux de pluie en surface sur le réseau public.